

DIRECTION DEPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES DE L'ORNE
NOR 2350-15-00045

ARRÊTÉ

*Modifiant l'arrêté du 8 novembre 2011 modifié
portant renouvellement de la commission locale de
l'eau du sage du bassin de l'Huisne*

Le Préfet de l'Orne,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'ordre national du Mérite,

- VU le titre 1^{er} du livre II du Code de l'Environnement et notamment les articles L 212-3 et suivants,
- VU le décret n° 2007-1213 du 10 août 2007 relatif aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) et modifiant le Code de l'Environnement,
- VU l'arrêté préfectoral du 27 janvier 1999 fixant le périmètre d'élaboration du SAGE du bassin de l'Huisne,
- VU l'arrêté préfectoral du 15 juillet 1999 modifié créant la commission locale de l'eau (CLE) du SAGE du bassin de l'Huisne,
- VU l'arrêté préfectoral du 8 novembre 2011 modifié portant renouvellement des membres de la CLE du SAGE du bassin de l'Huisne,
- VU la délibération du Conseil départemental de l'Eure-et-Loir du 2 avril 2015 désignant son représentant au sein de la CLE du SAGE du bassin de l'Huisne,
- VU la délibération du Conseil départemental de l'Orne du 24 avril 2015 désignant ses représentants au sein de la CLE du SAGE du bassin de l'Huisne,
- VU la délibération du Conseil départemental de la Sarthe du 27 avril 2015 désignant ses représentants au sein de la CLE du SAGE du bassin de l'Huisne,
- SUR proposition du Directeur Départemental des Territoires de l'Orne,

ARRETE :

ARTICLE 1 – L'article 1 de l'arrêté NOR 2350-11-00074 du 8 novembre 2011 modifié portant renouvellement de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de l'Huisne est modifié comme suit :

I - Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux (30 membres)

Représentants du Conseil départemental de l'Orne :

M. Jean-Michel BOUVIER

Mme Séverine YVARD

Représentants du Conseil départemental de la Sarthe :

Mme Marie-Thérèse LEROUX

M. Jean-Carles GRELIER

Représentant du Conseil départemental de l'Eure-et-Loir :

Mme Pascale de SOUANCÉ

Le reste des représentants de ce collège et des autres collèges de la CLE demeurent inchangés.

Une version consolidée de la liste des représentants des différents collèges constitutifs de la CLE du SAGE du bassin de l'Huisne est annexée au présent arrêté.

ARTICLE 2 – Le présent arrêté sera mis en ligne sur le site internet www.gesteau.eaufrance.fr ainsi que sur celui du SAGE du bassin de l'Huisne (<http://www.sagehuisne.org>).

ARTICLE 3 – Les dispositions des autres articles de l'arrêté NOR 2350-11-00074 du 8 novembre 2011 modifié demeurent inchangées.

ARTICLE 4 – MM. les Secrétaires généraux des Préfectures de l'Orne, de l'Eure-et-Loir et de la Sarthe, MM. les Directeurs départementaux des territoires de l'Orne, de l'Eure-et-Loir et de la Sarthe sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des Préfectures de l'Orne, de l'Eure-et-Loir et de la Sarthe.

Alençon, le 11 JUIN 2015

Le Préfet,

A stylized handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the bottom.

Isabelle DAVID

Annexe à l'arrêté NOR 2350-15-00045 du 11 JUIN 2015
modifiant la composition de la commission locale de l'eau du Sage du bassin de l'Huisne

I - Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux (30 membres)

Représentant du conseil régional de Basse-Normandie (1 membre)

Mme Léone BESNARD

Représentant du conseil régional des Pays de la Loire (1 membre)

Mme Sophie BRINGUY, vice-présidente du conseil régional

Représentant du conseil régional du Centre (1 membre)

M. Karim LAANAYA

Représentants du conseil départemental de l'Orne (2 membres)

M. Jean-Michel BOUVIER, conseiller départemental du canton de Bretoncelles,

Mme Séverine YVARD, conseillère départementale du canton de Bretoncelles.

Représentants du conseil départemental de la Sarthe (2 membres)

M. Jean-Carles GRELIER, conseiller départemental du canton de La Ferté-Bernard,

Mme Marie-Thérèse LEROUX, conseillère départementale du canton de la Ferté-Bernard.

Représentants du conseil départemental de l'Eure-et-Loir (1 membre)

Mme Pascale de SOUANCÉ, conseillère départementale du canton de Nogent-le-Rotrou

Représentants nommés sur proposition de l'association des maires de l'Orne (6 membres)

M. Bruno BOUET, maire de Corbon,

M. Marc CARRÉ, adjoint au maire de Rémalard,

M. André GRUDÉ, maire de Longny-au-Perche,

M. Jacques KÄSER, maire du Theil-sur-Huisne,

M. Philippe LAUNAY, adjoint au maire de Dorceau,

Mme Brigitte LUYPAERT, maire de Berd'huis.

Représentants nommés sur proposition de l'association des maires de la Sarthe (6 membres)

Mme Martine BOULAY, maire de Saint-Mars-la-Brière,

M. Paul GLINCHE, maire de Montfort-le-Gesnois,

M. Jérôme GUITON, conseiller municipal de La Ferté-Bernard.

M. Samuel GUY, conseiller municipal du Mans,

M. Michel MARY, maire de Duneau,

M. Michel ODEAU, maire de Villaines-la-Gonais.

Représentants nommés sur proposition de l'association des maires de l'Eure-et-Loir (3 membres)

M. Daniel BOSSION, maire de Champrond-en-Perchet,

M. Claude EPINETTE, maire de Béthonvilliers,

M. Alain JOSSE, maire de Saint-Jean-Pierre-Fixte.

Représentants des structures intercommunales (7 membres)

Syndicat mixte de gestion du parc naturel régional du Perche

Le président ou son représentant

Syndicat départemental de l'eau (Orne)

Le président ou son représentant

Communauté de communes du Perche Rémalardais (Orne)

Le président ou son représentant

Syndicat mixte pour l'alimentation en eau potable de la région mancelle (Sarthe)

Le président ou son représentant

Communauté urbaine Le Mans Métropole (Sarthe)

Le président ou son représentant

Syndicat mixte de la rivière Huisne (Sarthe)

Le président ou son représentant

Communauté de communes du Perche (Eure-et-Loir)

Le président ou son représentant

II - Collège des représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations concernées (17 membres)

Chambres consulaires et représentations professionnelles (7 membres) :

Chambre d'agriculture de l'Orne (1 représentant),
Chambre d'agriculture de la Sarthe (1 représentant),
Chambre d'agriculture de l'Eure-et-Loir (1 représentant),
Chambre de commerce et d'industrie de l'Orne (1 représentant),
Chambre de commerce et d'industrie de la Sarthe (1 représentant),
Chambre de commerce et d'industrie de l'Eure-et-Loir (1 représentant),
Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction des Pays de la Loire (1 représentant).

Associations et syndicats (10 membres) :

Fédération de l'Orne pour la pêche et la protection des milieux aquatiques (1 représentant),
Fédération de la Sarthe pour la pêche et la protection des milieux aquatiques (1 représentant),
Fédération de l'Eure-et-Loir pour la pêche et la protection des milieux aquatiques (1 représentant),
Union fédérale des consommateurs de la Sarthe – Que choisir (1 représentant),
Syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs de l'Orne (1 représentant),
Sarthe nature environnement (1 représentant),
Eure-et-Loir nature (1 représentant),
Association de sauvegarde des moulins et rivières du Perche Ornaïs (1 représentant),
Association de sauvegarde des moulins et rivières de la Sarthe (1 représentant),
Association de défense des sinistrés et de protection des quartiers inondables du Mans (1 représentant).

III - Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics (11 membres)

M. le Préfet du Bassin Loire Bretagne ou son représentant,
M. le Préfet de l'Orne ou son représentant,
M. le Préfet de la Sarthe ou son représentant,
M. le Préfet de l'Eure-et-Loir ou son représentant,
M. le Directeur départemental des territoires de l'Orne ou son représentant,
M. le Directeur départemental des territoires de la Sarthe ou son représentant,
M. le Directeur territorial de la Sarthe de l'agence régionale de santé ou son représentant,
M. le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Basse-Normandie ou son représentant,
M. le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Pays de la Loire ou son représentant,
M. le Délégué régional de l'agence de l'eau Loire Bretagne, délégation du Mans, ou son représentant,
M. le Délégué régional de l'office national de l'eau et des milieux aquatiques, délégation de Rennes, ou son représentant.

Alençon, le

11 JUIN 2015

Le Préfet,



Isabelle DAVID